

Elections régionales et départementales : maintien du scrutin ?

Article rédigé par francetvinfo.fr, le 09 avril 2021

Source [francetvinfo.fr] De premières remontées montrent que des maires, notamment de petites communes ou de villages, jugent impossible la tenue du scrutin en juin du fait de l'épidémie de Covid-19.

Les [élections régionales et départementales](#) auront-elles bien lieu les 13 et 20 juin ? Le gouvernement va demander aux préfets des départements, dans les jours prochains, d'appeler les maires, afin de les consulter sur la faisabilité du maintien des élections, a appris France Télévisions de source ministérielle, vendredi 9 avril. Contacté, le ministère de l'Intérieur affirme que cette demande pourrait leur être faite ce week-end.

Ces remontées sont attendues avant le débat au Parlement, la semaine prochaine. Les premiers retours montrent que des maires, notamment de petites communes ou de villages, jugent impossible la tenue du scrutin en juin en raison de [l'épidémie de Covid-19](#).

Ces élus locaux estiment que la situation est différente de celle du second tour des élections municipales, le 28 juin 2020. Ce scrutin ne concernait en effet que 5 000 communes.

Après des recommandations du Conseil scientifique, le gouvernement a confirmé la semaine dernière qu'il privilégiait "*à ce stade*" le maintien de ces scrutins aux dates prévues. Des débats doivent se tenir mardi et mercredi sur la question, respectivement devant l'Assemblée et le Sénat.

Le président (LREM) de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, s'est quant à lui prononcé jeudi en faveur d'un report de ces élections au "*tout début du mois d'octobre*", soutenant une position inverse à celle de son parti. "*Nous pourrions ainsi bénéficier pleinement des effets de la vaccination de la moitié de nos compatriotes dès la fin de l'été, comme l'a annoncé le président de la République, et offrir à tous les candidats la possibilité de mener une campagne électorale normale*", a-t-il plaidé dans un courrier adressé au Premier ministre, et consulté par l'AFP. "*À défaut d'octobre, très subsidiairement, les 20 et 27 juin semblent plus favorables que les 13 et 20 juin*", a-t-il ajouté.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)